

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 54 ans inclus		<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
		Je n'ai pas de problème de santé →	
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé ou j'ai un risque de forme grave de COVID-19 * →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 <ul style="list-style-type: none"> • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.